

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION ET DE PRESTATION DE SERVICE

**1- CHAMP D'APPLICATION :** Les présentes conditions générales réglementent toute la fourniture de produits de location et de prestation de service réalisées par NOVOLIVE SAS (respectivement ci-après dénommés les « Conditions Générales », la « Location », la « Prestation de service » – CG/L/P) auprès de sa clientèle (ci-après dénommé le « Client »). Elles constituent le fruit d'une négociation commerciale entre le Client et NOVOLIVE SAS et prévalent sur les conditions du Client sauf acceptation formelle et écrite de NOVOLIVE SAS.

NOVOLIVE SAS se réserve la possibilité de modifier ses CG/L/P à tout moment. Les Conditions Générales applicables sont celles en vigueur à la date de la commande passée par le Client.

**2- OUVERTURE DE COMPTE :** NOVOLIVE SAS pourra procéder à l'ouverture d'un compte aux clients professionnels, associatifs, et collectivités territoriales qui le souhaitent. Cette demande devra être accompagnée des documents suivants : une fiche de renseignements remplie, un extrait K-Bis de moins de 3 mois, un RIB complet et un exemplaire signé des CG/L/P de NOVOLIVE SAS. Tout Client sera invité à accepter les Conditions Générales soit au moment où il crée un compte dans les conditions prévues ci-après soit lors de sa commande s'il ne souhaite pas ouvrir de compte. Dans l'hypothèse où le Client n'accepterait pas les Conditions Générales à ces occasions, l'ouverture du compte ne sera pas finalisée et aucune commande ne pourra être passée.

**3- CHOIX DU MATÉRIEL :** Le Client déclare avoir choisi le matériel sous sa seule responsabilité en fonction de ses qualités techniques et de ses propres besoins.

**4- RÉSERVATION :** Les réservations s'effectuent par le Client auprès de NOVOLIVE SAS par téléphone, par mail ou par courrier. Toute réservation par téléphone doit être confirmée par écrit dans un délai minimum de 48h avant le début de la location. Les réservations ne sont acceptables que dans la limite des stocks disponibles. Le Client devra signaler lors de sa réservation si l'utilisation du matériel s'effectue en dehors du territoire Français. Le Client devra signer les présentes CG/L/P, déposer une caution de garantie variable suivant la valeur du matériel. La caution sera restituée au retour du matériel, après contrôle et essai, réparation éventuelle et paiement intégral de la location.

### 5- ANNULATION :

a) En cas d'annulation et à défaut d'indication spécifique sur le devis, le Client devra verser à NOVOLIVE SAS une indemnisation forfaitairement fixée. Les indemnisations dues suite à l'annulation de la commande sont les suivantes :

- annulation 3 semaines avant la date de l'enlèvement du matériel : 10% de la valeur de la commande,
- annulation 2 semaines avant la date de l'enlèvement du matériel : 20% de la valeur de la commande,
- annulation 1 semaine avant la date de l'enlèvement du matériel : 30% de la valeur de la commande,
- annulation 48 heures avant la date de l'enlèvement du matériel : 100% de la valeur de la commande,

L'acompte versé pourra être remboursé pour partie si le versement a été supérieur aux indemnisations ci-dessus.

b) En cas d'annulation suite à un arrêté préfectoral d'interdiction d'exploitation pour le client dans le cadre du COVID19, l'acompte sera remboursé au client à concurrence des dépenses déjà engagées démontrées par NOVOLIVE SAS.

**6- ASSURANCE :** Le Client s'engage à souscrire une assurance garantissant d'une part, sa responsabilité civile et d'autre part les risques (vols, incendies, dégâts des eaux, ...). Lesdites polices d'assurance doivent être souscrites et maintenues par le Client auprès d'une compagnie notoirement solvable jusqu'à la restitution effective du matériel, et doivent impérativement stipuler que le Client agit tant en son nom qu'au nom et pour le compte de NOVOLIVE SAS entre les mains duquel doivent être versées toutes les indemnités au titre de l'assurance dommage et perte. Le Client avise immédiatement de tout sinistre survenu au matériel ou provoqué par celui-ci et s'oblige à faire toutes les déclarations/formalités requises dans les délais prévus. Le Client demeure en tout état de cause gardien à ses frais du bien sinistré.

**7- ENLÈVEMENT DU MATÉRIEL :** L'enlèvement du matériel au sein des locaux de NOVOLIVE SAS est à l'adresse indiquée sur le devis ou la facture et se fera en échange du bon de livraison. Le matériel est remis en parfait état de fonctionnement ; celui-ci peut être également contrôlé par le Client avant chaque location. Les enlèvements et retours se font dans le cadre des jours et horaires d'ouverture de nos bureaux, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

**8- LIVRAISON-RECEPTION :** La réception de l'équipement résulte de la signature par le Client du bon de livraison. Le Client assume l'ensemble des risques liés au matériel, en tant que gardien.

**9- DURÉE DE LOCATION :** Le matériel est accompagné d'un bon de location sur lequel figure la date et l'heure d'enlèvement ainsi que le jour où il doit être rendu. La durée se calcule par journée de 24 heures, du jour/heure de l'enlèvement au jour/heure de la réintégration du matériel dans les locaux de NOVOLIVE SAS. La location du matériel au tarif Week-End correspond à un enlèvement le Vendredi soir à partir de 16h00 et un retour le Lundi à 9h30.

**10- RESTITUTION DU MATÉRIEL :** La restitution du matériel s'effectue à la charge du client, au jour et à l'heure prévus dans le contrat de location. Tout prolongement devra être demandé au minimum 48 heures à l'avance et ne pourra être effectif qu'après l'accord de NOVOLIVE SAS. Cette prolongation devra être validée dans les mêmes délais par un nouveau bon de commande qui devra faire l'objet d'une confirmation. Toute restitution effectuée avant la date prévue sera facturée selon les termes de la commande passée initialement. Le Client sera tenu responsable des préjudices que subirait NOVOLIVE SAS et sa clientèle pour tous retards dans la restitution du matériel. Tout dépassement entraînera une facturation complémentaire. Aucune contestation ne pourra être retenue après une location si l'état du matériel n'a pas été testé et vérifié à son retour en présence d'un technicien de

NOVOLIVE SAS. En cas de restitution d'un matériel endommagé, le Client devra indemniser NOVOLIVE SAS au titre des frais de remise en état nécessaire. L'indemnité due dans ce cas par le Client pourra être imputée sur la caution. Le Client demeure totalement responsable de tout vol total ou partiel, dégradation, perte ou dommage subis par le matériel.

**11- PROPRIÉTÉ DU MATÉRIEL :** Le matériel demeure la propriété exclusive de NOVOLIVE SAS, le Client doit faire respecter à ses frais le droit de propriété de NOVOLIVE SAS. Aucun droit réel ni sûreté sur le matériel ne peut être consenti par le Client. Le Client doit aviser immédiatement NOVOLIVE SAS en cas de saisie, en prenant toute mesure pour assurer la sauvegarde du matériel et la mainlevée de la saisie. Le Client ne peut céder ou sous-louer le matériel. Jusqu'à la complète restitution du matériel, le Client supportera le risque de perte et des dommages que le matériel pourrait subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit.

**12- RESPONSABILITÉS :** Le Client sera responsable à l'égard des tiers de l'utilisation du matériel et en particulier de l'usage des émetteurs H.F., audio ou vidéo, talkie-walkie, radio, téléphone, ..., sans recours contre NOVOLIVE SAS à quelque titre que ce soit. Il devra se préoccuper d'obtenir les autorisations nécessaires pour l'utilisation des matériels cités plus haut. Toutes les locations de matériel de structure, support et tours, sans assistance de NOVOLIVE SAS, sont sous l'entière responsabilité du Client qui devra s'assurer en respect des conditions de sécurité sur son chantier et des assurances de responsabilité civile. La responsabilité de NOVOLIVE SAS ne saurait être engagée suite au non-fonctionnement ou mauvais fonctionnement des appareils loués liés à l'adjonction de matériels non compatibles ou à une mauvaise utilisation. Si la manifestation du Client doit se dérouler en plein air, le Client devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour protéger le matériel de NOVOLIVE SAS en cas d'intempérie.

**13- MODALITÉS DE PAIEMENT :** Les prix indiqués sont HORS TAXES et sont basés sur le tarif en vigueur au jour de la réservation, NOVOLIVE SAS se réservant le droit de modifier son tarif à tout moment. Le règlement des locations pour les clients sans compte s'effectue au départ du matériel. Pour les Clients en compte, le règlement des locations s'effectue toujours à réception de la facture. En cas de retard de paiement de plus de 10 jours, NOVOLIVE SAS se réserve le droit d'exiger le versement d'indemnités de retard au taux de 1,5% par mois de retard, sans qu'il soit besoin de mise en demeure et sans préjudice de nos droits de recouvrement, tous frais étant à la charge du débiteur. Aucune dérogation à ces conditions ne sera acceptée.

**14- FORCE MAJEURE (selon l'art 1218 du Code Civil) :** NOVOLIVE SAS ne sera pas tenu responsable en cas de défaillance ou de retard dans l'exécution de ses obligations au titre des présentes Conditions Générales, résultant d'un cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté quelles qu'elles soient.

**15- CITATION ET COMMUNICATION :** NOVOLIVE SAS s'autorise à citer/exploiter, dans ses outils d'information internes comme externes, ainsi que dans tout autre support de communication, la Location et la Prestation que NOVOLIVE SAS a effectuée pour le compte de son client. NOVOLIVE SAS pourra également prendre et utiliser des visuels de l'opération. Si le Client exige une confidentialité totale, il devra en informer NOVOLIVE SAS par écrit avant la date de l'opération.

**16- DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE :** Ces Conditions Générales, de même que toutes fournitures et commandes relatives seront régies dans tous leurs aspects par le droit français. Tous litiges ou désaccords concernant leur efficacité, validité, exécution, interprétation, annulation ou résiliation, seront de la compétence exclusive des juridictions de CHATEAUROUX.

**17- NON-RENONCIATION :** Le fait pour l'une ou l'autre des Parties de ne pas se prévaloir de droits accordés par une clause du contrat ou le fait pour l'une ou l'autre Partie de ne pas demander ou exiger l'application, l'exécution ou l'observation d'une disposition, obligation ou condition prévue par le contrat, n'affectera pas le droit de l'une ou l'autre Partie d'en exiger l'exécution ou l'observation ultérieurement.

### DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA PRESTATION DE SERVICE (18 à 19)

**18- OBLIGATION DU CLIENT :** Le Client doit avoir communiqué à NOVOLIVE SAS, préalablement à la conclusion de la commande, toutes informations et documentations nécessaires à l'exécution par NOVOLIVE SAS des prestations qui font l'objet de la commande. Le Client doit ainsi porter à la connaissance de NOVOLIVE SAS toutes les conditions particulières d'exécution des prestations liées aux sites ou aux matériels existants (normes de sécurité du site d'intervention, dangers éventuels liés aux installations / équipements avoisinants...) et le tenir informé de toute évolution de ces conditions. NOVOLIVE SAS pourra à tout moment refuser d'exécuter les prestations faisant l'objet de la demande s'il estime que certaines conditions de réalisation des prestations ne sont pas réunies, notamment, si lesdites conditions sont relatives à la sécurité. Le Client devra avoir pris parfaitement connaissance des conditions techniques dans lesquelles se déroulera sa manifestation ou son spectacle ainsi que des matériels et services proposés par NOVOLIVE SAS et portera la responsabilité de la faisabilité.

**19- RESPONSABILITÉ – RÉCLAMATION :** Le Client reconnaît que la prestation de NOVOLIVE SAS peut être interdépendante d'autres prestataires ou intervenants (riggers, électriciens, décorateurs, ...). NOVOLIVE SAS décline toute responsabilité en cas de retard d'exécution de la prestation ayant pour origine la défaillance ou le retard d'un tiers. L'intervention de NOVOLIVE SAS se limite à fournir les personnels et les matériels selon les spécifications du devis. En cas de maladie ou indisponibilité du personnel de même qu'en cas de panne ou incident technique de matériel, NOVOLIVE SAS remplacera, si possible et dans les meilleurs délais, le personnel ou le matériel en cause sans pouvoir encourir d'autres obligations ou responsabilités. NOVOLIVE SAS déclare être titulaire de toutes les autorisations administratives nécessaires pour exercer la prestation relative au devis.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

**1- CHAMP D'APPLICATION :** Les présentes conditions générales réglementent toute la fourniture de produit vendu réalisée par NOVOLIVE SAS (respectivement ci-après dénommés les « Conditions Générales », la « Vente » - CGV) auprès de sa clientèle (ci-après dénommé le « Client »). Elles constituent le fruit d'une négociation commerciale entre le Client et NOVOLIVE SAS et prévalent sur les conditions du Client sauf acceptation formelle et écrite de NOVOLIVE SAS.

NOVOLIVE SAS se réserve la possibilité de modifier ses CGV à tout moment. Les Conditions Générales applicables sont celles en vigueur à la date de la commande passée par le Client.

**2- OUVERTURE DE COMPTE :** NOVOLIVE SAS, sous réserve de l'accord de son service financier, pourra procéder à l'ouverture d'un compte aux clients qui le souhaitent. Cette demande devra être accompagnée des documents suivants : une fiche de renseignements remplie, un extrait K-Bis de moins de 3 mois, un RIB complet et un exemplaire signé des CGV de NOVOLIVE SAS. Tout Client sera invité à accepter les Conditions Générales soit au moment où il crée un compte dans les conditions prévues ci-après soit lors de sa commande s'il ne souhaite pas ouvrir de compte. Dans l'hypothèse où le Client n'accepterait pas les Conditions Générales à ces occasions, l'ouverture du compte ne sera pas finalisée et aucune commande ne pourra être passée.

**3- COMMANDE :** Toute commande implique de plein droit l'acceptation sans réserve par le Client de l'intégralité des dispositions des présentes Conditions Générales. Toute commande fera l'objet d'une acceptation par bon de commande ou par le renvoi du devis signé par une personne habilitée et portant le cachet du client. La réservation sera effective à la réception de l'acompte indiqué dans le devis. A défaut d'indication spécifique sur le devis, le montant de l'acompte est fixé à 50% du montant TTC du devis. Toute commande sera définitive et ne pourra être annulée que dans les conditions prévues à l'article 5. Toute demande de modification de commande par le Client sera soumise à l'acceptation de NOVOLIVE SAS. NOVOLIVE SAS considère sans restriction que toute personne passant commande pour le compte du Client a reçu préalablement l'autorisation et le mandat à cet effet.

#### 4- LIVRAISON - TRANSPORT :

a) Les délais de livraison portés sur l'acceptation de commande, le bon de livraison ou ceux mentionnés sur le devis, n'ont qu'un caractère indicatif et des retards éventuels ne donnent pas droit au Client d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts.

b) La livraison sera toujours considérée comme étant effectuée à l'adresse de la société : par remise directe au Client ou à son représentant, par avis de mise à disposition ou par délivrance de la fourniture à un transporteur ainsi désigné, soit par le Client, soit par NOVOLIVE SAS.

c) Expédition : Toutes marchandises, même expédiées franco, voyagent aux risques et périls du Client qui devra exercer son recours contre le transporteur en cas de perte, avarie ou retard.

**5- ANNULATION :** En cas d'annulation et à défaut d'indication spécifique sur le devis, le Client devra verser à NOVOLIVE SAS une indemnisation forfaitairement fixée. Les indemnisations dues suite à l'annulation de la commande sont les suivantes :

- annulation 3 semaines avant la date de l'enlèvement du matériel : 10% de la valeur de la commande
- annulation 2 semaines avant la date de l'enlèvement du matériel : 20% de la valeur de la commande
- annulation 1 semaine avant la date de l'enlèvement du matériel : 30% de la valeur de la commande
- annulation 48 heures avant la date de l'enlèvement du matériel : 100% de la valeur de la commande

L'acompte versé pourra être remboursé pour partie si le versement a été supérieur aux indemnisations ci-dessus.

**5- PRIX :** Le prix est mentionné au moment de la commande. Il s'entend hors taxe et hors frais de livraison. Les frais supplémentaires de transport et de livraison sont fixés lors de la commande.

#### 6- PAIEMENT :

a) Le lieu de paiement est fixé au siège de NOVOLIVE SAS quel que soit le mode de paiement.

b) En cas de retard dans la livraison du fait du Client, le paiement est exigible à compter de la date de l'avis de mise à disposition des marchandises notifié au client par NOVOLIVE SAS.

c) En cas de retard de paiement de plus de 10 jours, NOVOLIVE SAS se réserve le droit d'exiger le versement d'indemnités de retard au taux de 1,5% par mois de retard, sans qu'il soit besoin de mise en demeure et sans préjudice de nos droits de recouvrement, tous frais étant à la charge du débiteur, sous réserve des dispositions stipulées au présent article d) suivant :

d) Les marchandises resteront la propriété de NOVOLIVE SAS jusqu'à complet paiement du prix.

**7- INSTALLATION - ENTRETIEN :** Le Client aura la responsabilité pleine et entière de l'installation et de l'entretien du matériel par un personnel spécialisé qui devra se conformer au manuel fourni et plus généralement aux règles de l'art en ce domaine. Le client aura en outre la responsabilité pleine et entière du matériel dont il assumera l'installation, le fonctionnement et la garde. Notamment, il devra obtenir toutes autorisations, licences, certificats nécessaires pour l'installation, l'utilisation et la disposition du matériel.

NOVOLIVE SAS n'assume aucune obligation concernant l'installation et l'entretien du matériel sauf accord exprès et écrit.

Le Client s'interdit de mettre en cause la responsabilité de NOVOLIVE SAS du fait des dommages résultant du montage ou de l'installation défectueuse des marchandises réalisés soit par des sous-traitants choisis par le Client, soit par des sous-traitants travaillant habituellement pour la société NOVOLIVE SAS.

**8- RÉSILIATION :** Si le Client ne respecte pas l'une de ses obligations contractuelles, notamment son obligation de paiement, NOVOLIVE SAS aura de plein droit la faculté de résilier le contrat à tout moment et sans indemnité, huit (8) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet. Le Client devra alors verser la totalité du Prix convenu lors de la commande.

**9- FORCE MAJEURE** (selon l'article 1218 du Code Civil) : NOVOLIVE SAS ne sera pas tenu responsable en cas de défaillance ou de retard dans l'exécution de ses obligations au titre des présentes Conditions Générales, résultant d'un cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté quelles qu'elles soient.

**10- DONNÉES PERSONNELLES :** Le traitement des données personnelles est impératif pour la gestion des commandes et des fournitures y étant relatives. NOVOLIVE SAS, en tant que responsable de traitement des données personnelles du Client, s'engage à stocker dans ses archives, ces données dans le respect de la législation et de la réglementation applicables, en particulier la loi n°78-17 dite « Informatique et Libertés » modifiée et les articles 16 et 17 du R.G.P.D. Les données personnelles du Client seront conservées par NOVOLIVE SAS pendant toute la durée des relations contractuelles et, le cas échéant, durant les durées de prescription applicables. Le Client pourra à tout moment, exercer son droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données et droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée auprès de NOVOLIVE SAS.

**11- RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :** Toutes ventes restent la propriété de NOVOLIVE SAS jusqu'à paiement intégral du prix convenu. L'acquéreur s'engage formellement à faire figurer sur une ligne de son bilan, les marchandises vendues avec clauses de réserve de propriété. Le Client devra prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la propriété de NOVOLIVE SAS sur le matériel jusqu'au complet paiement du prix par le Client. Pendant la durée de réserve de propriété au profit de NOVOLIVE SAS, le matériel doit être assuré par le Client. Durant cette même période, le matériel ne peut subir des modifications ou transformations sans accord préalable et écrit de NOVOLIVE SAS. En cas de non-paiement de l'intégralité du prix convenu, le client accepte par avance que NOVOLIVE SAS puisse faire valoir son droit de propriété et récupérer les matériels.

**12- GARANTIE :** Le Client bénéficie des garanties prévues par les lois et règlements.

**13- DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE :** Ces Conditions Générales, de même que toutes fournitures et commandes relatives seront régies dans tous leurs aspects par le droit français. Tous litiges ou désaccords concernant leur efficacité, validité, exécution, interprétation, annulation ou résiliation, seront de la compétence exclusive des juridictions de CHATEAURoux.

**14- NON-RENONCIATION :** Le fait pour l'une ou l'autre des Parties de ne pas se prévaloir de droits accordés par une clause du contrat ou le fait pour l'une ou l'autre Partie de ne pas demander ou exiger l'application, l'exécution ou l'observation d'une disposition, obligation ou condition prévue par le contrat, n'affectera pas le droit de l'une ou l'autre Partie d'en exiger l'exécution ou l'observation ultérieurement.